



**MAIRIE DE MONT**  
ARANCE-GOUZE-  
LENDRESSE  
(Communes fusionnées)

**11-09-2018-02**

Date de convocation le 04-09-2018

Nombre de conseillers en exercice : 13  
Présents : 9  
Procuration : 3  
Votants : 12

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**Séance du 11 septembre 2018**

Le onze septembre deux mil dix huit à dix-huit heures, se sont réunis, en la salle du Conseil de la Mairie de Mont, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse), sous la présidence de M. Jacques CLAVÉ, Maire.

**Etaient présents** : Mmes ETCHART, PALIS, et POLHER ainsi que MM. CAMDESSUS, CLAVÉ, DUCOS-DUCQ, HILLOOU, LACOSTE-PEDELABORDE, et LETARGUA.

**Pouvoirs** : Mr SALEFRANQUE a donné pouvoir à Mr CLAVÉ  
Mme BAZIARD a donné pouvoir à Mr CAMDESSUS  
Mme LOQUET a donné pouvoir à Mme ETCHART

**Absente** : Mme BERT

**Secrétaire de séance élue** : Mme PALIS Estelle

**OBJET : AUTORISATION DE SIGNATURE AU MAIRE POUR UNE CONVENTION POUR L'OCCUPATION DOMANIALE AYANT POUR OBJET L'INSTALLATION ET L'HEBERGEMENT D'EQUIPEMENT DE TELERELEVE EN HAUTEUR (GRDF – COMMUNE DE MONT)**

Dans le cadre de la modernisation de son comptage de gaz naturel visant à mettre en place un nouveau système de comptage, GRDF souhaite installer un équipement de télérelève en hauteur sur la commune de Mont.

Ce système automatisé permettra le relevé à distance des consommations de gaz naturel des consommateurs particuliers et professionnels grâce à l'installation de « compteurs communicants ».

Pour la commune de Mont, l'église de Mont a été sélectionné pour recevoir cette installation. Afin d'autoriser l'hébergement de cet équipement de télérelève, une convention d'occupation du domaine public doit être signée avec GRDF.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

**AUTORISE** le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public ci jointe.

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Jacques CLAVÉ

